

**Sommaire de la  
Lettre pastorale sur la liberté de conscience et de religion  
publiée par le Conseil permanent de la  
Conférence des évêques catholiques du Canada**

Dans cette lettre pastorale, le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) explique pourquoi la liberté de religion et la liberté de conscience sont nécessaires au bien commun d'un pays comme le Canada, où la diversité religieuse est la norme. Ces libertés ne sont pas concédées par l'État, la société ou quelque autorité humaine : elles appartiennent à chaque individu en vertu de sa nature humaine. Aussi le fait de méconnaître ou de réprimer ces libertés porte-t-il atteinte à la personne et, par conséquent, à la société dans son ensemble. La liberté de conscience est indispensable à la recherche de la vérité et à l'adhésion à la vérité. La liberté de religion n'est pas simplement le droit à la liberté de culte; elle comprend aussi le droit de vivre sa foi sur la place publique.

Cette lettre entend surtout réagir à la diffusion dans notre pays d'un relativisme agressif qui cherche activement à imposer ses façons de voir. Il s'efforce de reléguer la croyance religieuse dans la sphère privée et tient la religion pour insignifiante, étrangère voire déstabilisante. Une laïcité légitime reste ouverte à la participation des confessions religieuses et des communautés croyantes au débat public et à la vie citoyenne. Le laïcisme radical, par contre, exclut la religion de l'arène publique. Militante, cette conception faussée du monde profane tente de réduire les croyants au silence advenant que leurs convictions s'opposent aux siennes, en particulier pour ce qui touche à l'éducation, à la vie humaine et à la famille. Comme elle ne tolère que sa propre voix et cherche à bâillonner toutes les autres, elle est foncièrement hostile à une société vraiment démocratique et pluraliste.

La lettre pastorale, qui s'adresse à toutes les personnes de bonne volonté, appelle les catholiques, tous les croyants et même les non-croyants 1) à réaffirmer le droit qu'a la religion d'intervenir sur la place publique, 2) à promouvoir de saines relations entre l'Église et l'État, 3) à former les consciences selon à la vérité objective et 4) à protéger le droit à l'objection de conscience. La lettre invite aussi toutes les communautés croyantes à contribuer à la formulation des politiques publiques et du bien commun, et elle conclut en exhortant les croyants à demeurer fidèles à leurs convictions et à en témoigner publiquement, au risque même d'avoir à souffrir pour leur foi.

Le Conseil permanent de la CECC comprend actuellement 12 évêques catholiques d'un peu partout au pays. Il a la responsabilité de superviser les activités et les politiques de la Conférence entre les sessions annuelles de l'Assemblée plénière de tous les évêques du Canada et d'approuver la mise en œuvre des décisions et des recommandations de l'Assemblée plénière.